

FICHE 03

RECOMMANDATIONS EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE

Quand envisager un risque d'alerte terroriste (bombe ou colis suspect) ?

Un risque d'alerte pour un acte terroriste à la bombe doit être envisagé à la suite :

- d'un appel téléphonique ;
- de la réception d'un message écrit ou enregistré (lettre, fax, message électronique ou enregistré, ...) ;
- de la découverte d'un colis, valise, sac, boîte ou tout autre objet qui de par sa présence à un endroit, sa forme, sa nature,... paraît suspect.

Procédure lors de la réception d'un appel téléphonique / Que faire ?

- Demeurez calme et courtois, évitez la panique.
- Ecoutez très attentivement et notez un maximum d'informations. Faites durer la conversation le plus longtemps possible.
- Portez une attention particulière aux caractéristiques de la voix et à tout autre son entendu afin d'identifier au mieux la personne (voix masculine ou féminine, accent, ...) ainsi que l'endroit d'où elle pourrait appeler (bruits de fond, train, avion,...).
- N'interrompez pas l'appelant et tentez d'obtenir le plus d'informations possibles par exemple :
 - noter le numéro de téléphone du correspondant (s'il y a un afficheur)
 - noter les paroles prononcées
 - noter l'heure et la date prévues de l'explosion
 - noter l'endroit prévu de l'explosion et le type d'engin explosif
 - noter les voix ou les bruits ambiants
 - noter le motif ou la raison de cette menace
 - noter la date et l'heure de l'appel
- Eteindre les téléphones portables. En effet, il existe des systèmes pouvant être activés par des ondes radio (et donc également celles générées par un GSM).
- Dès que la communication est terminée, remplissez la liste de contrôle intitulée « Procédure alerte à la bombe ».

Liste de contrôle « Procédure alerte à la bombe » :



<http://www.cfwb.be/sipt>,

>>Banque de connaissances, >Les grands thèmes de la prévention, >Obligations administratives, >Plan d'urgence interne

- Informez la Direction, le responsable de l'établissement.
- Appelez la Police au n° 101 via un téléphone fixe.
- Si nécessaire, commencez l'évacuation du bâtiment en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, insistez pour que chacun prenne ses affaires personnelles (mallette, sac à dos,...) afin d'identifier les colis non suspects.
- Avant de quitter sa classe, le professeur vérifie s'il n'y a rien de suspect et affiche sur la porte d'entrée un signe distinctif (ex : écrire sur la porte à la craie « vide ») et ferme la porte.
- Se rendre au lieu de rassemblement : ce lieu doit être à au moins 200 m du site. S'assurer que l'endroit est sûr (vérifier si absence d'objets suspects). Ce lieu ne peut être en vue direct avec l'objet suspect ni situé près d'une surface vitrée (afin d'éviter les effets de l'onde de choc).
- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.

Procédure lors de la réception d'un message écrit ou enregistré

Que faire ?

- Evitez la panique.
- Eteindre les téléphones portables. En effet, il existe des systèmes pouvant être activés par des ondes radio (et donc également celles générées par un GSM).
- Informez la Direction, le responsable de l'établissement.
- S'il s'agit d'un message écrit ou d'un enregistrement, minimiser la manipulation en le plaçant dans une enveloppe vierge en papier ou en plastique.
- Appelez la Police au n° **101** via un téléphone fixe.
- Si nécessaire procédez à l'évacuation des bâtiments en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, insistez pour que chacun prenne ses affaires personnelles (mallette, sac à dos,...) afin d'identifier les colis non suspects
- Avant de quitter sa classe, le professeur vérifie s'il n'y a rien de suspect et affiche sur la porte d'entrée un signe distinctif (ex : écrire sur la porte à la craie « vide ») et ferme la porte.
- Se rendre au lieu de rassemblement : ce lieu doit être à au moins 200 m du site. S'assurer que l'endroit est sûr (vérifier si absence d'objets suspects). Ce lieu ne peut

être en vue direct avec l'objet suspect ni situé près d'une surface vitrée (afin d'éviter les effets de l'onde de choc).

- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.

Procédure lors de la découverte d'un objet ou colis suspect

Si un paquet suspect est découvert dans l'établissement, il convient d'en rechercher le propriétaire dans les plus brefs délais. Si le propriétaire ne se manifeste pas, appliquer le dispositif suivant :

Que faire ?

- Demeurez calme.
- Eteindre les téléphones portables. En effet, il existe des systèmes pouvant être activés par des ondes radio (et donc également celles du GSM).
- Ne pas manipuler le paquet ou l'objet, ne pas le mouiller, ne l'ouvrir en aucun cas.
- Ecartez les personnes à proximité.
- Informez la Direction, le responsable de l'établissement.
- Appelez la Police au n° **101** via un téléphone fixe. Décrire l'endroit où se trouve l'objet, indiquer le chemin vers cet endroit à partir de l'entrée du site.
- Ouvrez les fenêtres et les portes environnantes où l'objet ou le colis suspect a été découvert.
- Si nécessaire, commencez l'évacuation du bâtiment en suivant la procédure en cas d'incendie. Ce sont les Services de secours qui décident de l'opportunité d'évacuer ou non le bâtiment en fonction de la situation qui se présente.
- En cas d'évacuation, laisser chacun prendre ses affaires personnelles (mallette, sac à dos,...)
- Avant de quitter sa classe, le professeur vérifie s'il n'y a rien de suspect et affiche sur la porte d'entrée un signe distinctif (ex : écrire sur la porte à la craie « vide ») et ferme la porte.
- Se rendre au lieu de rassemblement : ce lieu doit être à au moins 200 m du site. S'assurer que l'endroit est sûr (vérifier si absence d'objets suspects). Ce lieu ne peut être en vue direct avec l'objet suspect ni situé près d'une surface vitrée (afin d'éviter les effets de l'onde de choc).
- Attendre les instructions des Services de Police ou du Directeur des Opérations dépêché sur place.